



Droit de la mere sur son enfant

Par **OGLANNA**, le **20/04/2009** à **18:03**

Bonjour,

je suis enceinte et je ne m'entends pas du tout avec le père nous ne sommes pas mariés ni pacés et nous n'habitons pas ensemble je viens de déclarer ma grossesse en mairie et j'aimerais savoir quels sont mes droits et quels seront les siens à la naissance de l'enfant ??? euh je pourrais l'assister dans ses déplacements ou euh je vais devoir le laisser partir avec merci de m'aider et de m'indiquer les démarches à suivre encore merci

OGLANNA

Par **Marion2**, le **20/04/2009** à **18:15**

Bonjour,

Déjà, tout dépend si ce monsieur reconnaîtra l'enfant.

Si c'est le cas, lorsque l'enfant sera né, vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance afin qu'il statue sur un droit de visite et d'hébergement et sur le montant d'une pension alimentaire.

Cordialement.